

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 20 avril 2009

Présents: Hubert Dethurens, maire. Catherine Koumrouyan et Philippe Lädemann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet, Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2009
2. Ouverture d'un crédit pour l'étude d'un nouveau règlement communal de construction
3. Présentation des comptes 2008
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

La séance se tient dans la salle située au rez-de-chaussée de la mairie et elle est ouverte à 19h00 par le maire, Hubert Dethurens.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2009

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2009 est accepté à l'unanimité, sans remarque particulière.

2. Ouverture d'un crédit pour l'étude d'un nouveau règlement communal de construction

Le maire rappelle qu'à la suite de diverses séances de commissions sur ce sujet, il s'est clairement dégagé qu'il était absolument nécessaire de revoir notre règlement communal de construction. Un expert en aménagement du territoire a été mandaté pour piloter ce projet et ce dernier nous a conseillé de prendre contact avec quatre bureaux d'urbanistes. Ces rencontres auront lieu prochainement et l'un d'entre eux sera finalement choisi pour réaliser cette étude.

Selon le projet de délibération que chaque conseiller(e) a reçu avec la convocation à la présente séance, Hubert Dethurens demande au Conseil d'ouvrir un crédit de

CHF 150'000.— au maximum pour cette étude. Il précise bien que cette somme sera couverte par la trésorerie communale et qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à l'emprunt. Il ouvre ensuite le débat et demande s'il y a encore des questions.

Denis Mandallaz demande s'il est absolument nécessaire de revoir ce plan ou s'il est possible de continuer comme ça ? Le maire répond que nous ne pouvons pas continuer sans rien faire, car notre plan est caduque et si un promoteur l'attaquait devant un tribunal, il gagnerait assurément. Il vaut donc mieux prendre les devants.

Denis demande encore si la révision entrainera automatiquement des déclassements de terrain. Hubert Dethurens lui répond que non, pas forcément. Il faut d'abord voir quelles sont les potentialités existantes dans la zone 4B protégée actuelle.

Laurent Zimmermann veut savoir s'il est possible d'inclure un développement éventuel de la zone à bâtir dans cette étude. Le maire répond que les choses se feront en deux étapes: d'abord voir ce qu'il est possible de réaliser dans le cadre du plan actuel et ensuite seulement, si c'est nécessaire, proposer une extension de la zone à construire.

Bradley Stillwagon demande si le centre historique du village sera protégé. Le maire pense que oui car, très vraisemblablement, rien ne va bouger dans cette zone.

Bradley demande encore si, en cas de recours d'un promoteur par exemple, la commune est couverte pendant la procédure d'établissement d'un nouveau règlement. Le maire lui répond que oui, sans l'ombre d'un doute.

Denis Mandallaz voudrait savoir si la personne qui a réalisé le plan de construction en 1973 peut à nouveau être contactée. Le maire lui dit que, d'après les conseils de notre mandataire, cela n'est pas souhaitable car cette personne habite la commune et, de ce fait, pourrait éventuellement subir des pressions. De plus, l'expérience montre que, dans un cas similaire, l'apport du regard nouveau est souvent plus efficace. Il précise que bien entendu cela ne remet nullement en cause les compétences de l'urbaniste mandaté à l'époque.

Jean Batardon voudrait savoir si l'agrandissement de la zone sportive pourrait être inclus dans cette étude. Hubert répond clairement que nous avons effectivement l'intention de l'inclure. De la même manière, il souhaite que les deux parkings prévus (chapelle et cimetière) figurent dans cette étude.

Hubert Dethurens ajoute encore que nous ferons une information claire à la population dès que le bureau d'urbanistes aura été choisi.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, le Conseil vote par onze voix, soit à l'unanimité la délibération suivante:

- Vu la caducité établie du règlement de construction de la zone 4B protégée du village de Laconnex datant de 1973 et approuvé par un arrêté du Conseil d'Etat du 4 juillet 1974;

- Vu la possibilité laissée à la commune par le plan directeur cantonal de réviser le règlement de construction de la zone 4B protégée du village de Laconnex et son plan directeur annexé;
- Vu l'intérêt démontré par une large majorité du Conseil municipal pour ce sujet lors de diverses séances de commissions;
- Vu l'importante nécessité pour les autorités communales de garder la maîtrise totale de l'aménagement et du développement de la commune;

Sur proposition du maire, le Conseil municipal de la commune de Laconnex

DÉCIDE PAR 11 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ

- 1) D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 150'000.— au maximum en vue de mandater un bureau d'urbanistes pour la réalisation d'études conduisant notamment à l'élaboration d'un nouveau règlement de construction de la zone 4B protégée de Laconnex et de son plan directeur annexé.
- 2) De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 72.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique 72.149.
- 3) D'amortir la dépense nette prévue de CHF 150'000.— au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement dès 2010.
- 4) D'autoriser le maire à demander les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et de prendre contact avec les entreprises concernées afin que ce règlement soit réalisé dans les meilleurs délais.

Cette délibération sera transmise au Département du territoire et affichée au pilier public dès le 27 avril 2009.

3. Présentation des comptes 2008

En début de séance, chaque conseiller(e) a reçu :

- Un tableau résumant le résultat de l'exercice 2008
- Le compte de fonctionnement détaillé de l'exercice 2008
- Le tableau des amortissements économiques 2008
- Le tableau de la dette communale au 31 décembre 2008
- Le tableau des investissements 2008
- Le tableau du bouclage des comptes 2008
- Le tableau des mouvements des fonds spéciaux au 31 décembre 2008

Pour une meilleure lisibilité, les comptes et les tableaux sont présentés sur un écran.

Le secrétaire-comptable, Gabriel Dethurens, présente tout d'abord un tableau résumant le résultat de l'exercice 2008. Il informe le Conseil que, vu le boni exceptionnel réalisé en 2008 et en accord avec notre fiduciaire, trois provisions ont été augmentées . Il s'agit de:

- La provision pour les reliquats fiscaux a été augmentée de CHF 135'000.— pour atteindre une couverture totale de 70%.
- La provision pour impôts estimés a été augmentée de CHF 175'000.— pour atteindre un montant total de CHF 300'000.--.
- La provision pour travaux sur les immeubles du patrimoine financier a été augmentée de CHF 90'000.— pour atteindre la somme de CHF 150'000.--.

A la suite de ces ajustements, le boni de l'exercice 2008 se monte encore à CHF 331'667,17.

Le maire et le comptable présentent ensuite le compte de fonctionnement et les tableaux s'y rapportant de manière très détaillée. Ils répondent à toutes les questions qui sont posées et donnent toutes les explications nécessaires.

Au terme de cette longue présentation, le maire rappelle que, d'ici à la prochaine séance prévue le 11 mai au cours de laquelle il demandera au Conseil d'approuver les comptes 2008, chacun(e) peut prendre rendez-vous avec lui ou avec le comptable pour obtenir des renseignements complémentaires.

4. Communications de l'exécutif

- a) **Routes.** Le tronçon de la rue de la Maison-Forte allant de la mairie au giratoire a été entièrement refait à la satisfaction générale. Le marquage doit encore être discuté avec la direction générale de la mobilité. De plus, le maire informe le Conseil que, selon un devis de l'entreprise Pottu et Seitz, les routes du centre du village seront remises en état dans le courant de l'été. La population sera bien entendu informée de ces travaux.
- b) **Panneaux solaires.** Selon un arrêté du Tribunal administratif, le DCTI a été débouté et M. et Mme Florey pourront installer des panneaux solaires sur le toit de la maison qu'ils ont restaurée à la rue de la Maison-Forte. Il s'agit d'une importante victoire pour la famille Florey et pour la commune. D'ailleurs, la presse en a abondamment parlé.
- c) **Sculpture.** L'œuvre de M. Manuel Torres est sur le point d'être terminée. Elle sera mise en place prochainement dans la pointe herbeuse située au nord du village et une inauguration à laquelle toute la population sera conviée aura lieu dans les semaines à venir.

- d) **Jardin d'enfants.** Catherine Koumrouyan informe le Conseil que le nombre d'inscriptions pour les après-midi n'est pas suffisant. Il ne sera donc pas nécessaire d'envisager une rallonge à la subvention communale prévue à cet effet. Catherine rappelle aussi qu'une inauguration du jardin d'enfants aura lieu le samedi 25 avril à 11 heures.
- e) **Vélos électriques.** L'exécutif a finalement décidé de ne pas organiser une démonstration de vélos électriques dans la commune. D'abord parce que plus aucune date n'est disponible cette année, mais aussi parce que nous avons appris que ces vélos étaient fabriqués en Chine et en Corée, ce que le maire trouve un peu gênant d'autant plus que c'est le Touring Club Suisse qui en assure la promotion.
- f) **Petite salle communale.** Nous avons demandé un devis pour améliorer l'acoustique de cette petite salle mais ce devis nous paraît extrêmement élevé. L'exécutif va chercher une solution plus avantageuse.
- g) **Chenilles processionnaires.** L'exécutif a mandaté une entreprise pour s'occuper de ce problème sur les arbres appartenant à la commune.
- h) **Tags.** Quatre enfants ont tagué le mur et la porte d'accès aux locaux de la protection civile ainsi que la voiture de M. Pascal Petta. Le maire a écrit aux parents de ces enfants pour les informer qu'ils devront assumer le prix des nettoyages. Affaire à suivre.
- i) Un devis de l'entreprise Setex pour la mise en conformité du parc de jeux situé dans la cour de l'école primaire nous a été adressé. Ce devis atteint la somme de CHF 23'700.--. Comme ces travaux sont absolument nécessaires pour la sécurité des enfants, Hubert Dethurens souhaite les exécuter cette année encore. Après discussion, le Conseil à l'unanimité se rallie à l'avis du maire et prend note que cela occasionnera un dépassement de crédit à la rubrique 33.314 dans les comptes 2009.

5. Divers

Le maire a été approché par le propriétaire d'une parcelle de 1329 m² située au bord de la Vy Neuve et sur laquelle se trouve un petit chalet. Cette personne se dit prête à vendre ce terrain à la commune. Comme il y a une réelle demande de logements, le Conseil pense qu'il ne faut négliger aucune piste et charge le maire de se renseigner de manière plus précise à propos de cette affaire.

Laurent Thévenoz se demande s'il ne faudrait pas placer des pots de fleurs devant le café-restaurant "Chez le Docteur" car le parking devient complètement anarchique à cet endroit. Le maire répond qu'à son avis c'est tout le problème du parking au centre du village qu'il faut repenser. A cet effet, il suggère que la Commission des routes se réunisse et se penche sur la question.

Catherine Koumrouyan informe le Conseil que les défauts de notre déchetterie (trous) ont été réparés. De plus, une benne pour le papier et une autre pour le PET ont été ajoutées.

6. Questions du public

IL n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h40.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de mairie